

ped massives vont encore se produire dans les secteurs amont et aval.

Je m'intéresse de près à cette importante industrie frappée par des mises à pied, ainsi qu'à toute mesure qui pourra permettre d'atténuer la situation.

• (1645)

Je vais établir une comparaison afin d'aider le député et son parti à comprendre ce que je veux dire. La pêche à la morue du Nord est actuellement frappée d'un moratoire à Terre-Neuve, où les stocks ont presque disparu. Or, cette activité représente une industrie importante pour la côte est du Canada, ou pour cette région du Canada si l'on veut. Le moratoire a entraîné la mise à pied de 22 000 personnes. Il s'agit là, à tous égards, d'une mise à pied généralisée, mais qui prend une ampleur particulière dans un pays qui ne compte que 13 millions de travailleurs, et dans une province dont l'effectif total des travailleurs est d'environ 300 000 personnes.

Je voudrais également dire, entre parenthèses, qu'en réponse à ce moratoire, qui n'est qu'une mesure de bric et de broc à laquelle on devrait s'attendre de la part d'un gouvernement qui, fondamentalement, administre mal le secteur de la pêche, l'indemnisation se poursuivra aussi longtemps que le moratoire persistera en ce qui me concerne, ainsi que mon parti.

En l'occurrence, le gouvernement prend deux mesures parallèles qui ont des objectifs différents. D'une part, le gouvernement indemnise 22 000 travailleurs qui dépendent de la morue du Nord et d'autres milliers de personnes par l'entremise de son plus récent programme et d'autre part, il ne fait absolument rien pour mettre un terme à la pêche illégale pratiquée par 103 navires étrangers aux larges des Grands Bancs de Terre-Neuve.

La politique du gouvernement consiste à dire que c'est regrettable pour le secteur de la pêche, qu'on va indemniser les intéressés, mais qu'on va quand même permettre aux pêcheurs étrangers de prendre illégalement du poisson dans nos eaux. On dit également aux intéressés que s'ils prennent du poisson à Terre-Neuve, dans leurs propres eaux, on veillera à ce qu'ils soient traînés devant les tribunaux, à ce que leur bateau et leur matériel soient saisis et à ce qu'ils soient poursuivis et probablement envoyés en prison. En l'occurrence, le gouvernement adopte deux mesures tout à fait contradictoires.

Dans le cas présent, il semble que dans le cadre de l'adoption du projet de loi C-106, dans le secteur énergétique, le gouvernement se rende compte que du fait du grand nombre de licenciements qui pourraient avoir lieu sur la côte ouest du Canada et dans les Prairies, notam-

Initiatives ministérielles

ment dans la région de Calgary et dans les champs pétrolifères, il est nécessaire de prendre des mesures parallèles allant davantage dans le même sens et je crois que c'est là l'objet de ce projet de loi.

En ce qui concerne le secteur pétrolier et gazier, il est possible qu'en l'ouvrant aux investissements étrangers, on puisse ainsi compter sur une source importante de technologie, de compétences et, chose encore plus importante, de capitaux. Je le répète, il s'agit de parvenir à un équilibre et il faut fixer des limites quelque part.

Il est intéressant de remarquer que le gouvernement actuel nous a reproché d'avoir permis les investissements étrangers et d'avoir vu ces investissements d'une certaine façon alors qu'à l'heure actuelle il ouvre davantage les portes aux investissements étrangers afin de venir en aide à un secteur qui éprouve des difficultés. En l'occurrence, pour ma part, je ne m'y oppose pas, pourvu qu'on fixe une limite.

Peu importe la politique des anciens dirigeants et premiers ministres de mon parti au cours du dernier siècle, les temps changent et nous devons nous pencher sur les circonstances actuelles et adopter des mesures correctrices et législatives permettant de nous assurer que nous tirons le maximum de nos secteurs. Si cela exige de prendre certaines mesures relativement à l'investissement étranger, eh bien soit. Je pense que nous devons l'accepter.

Depuis quelques années, le secteur pétrolier et gazier a un rendement de 4 à 5 p. 100. Ce n'est pas un taux très attrayant. Je veux simplement exprimer en chiffres les problèmes que ce secteur éprouve. Fondamentalement, ce taux ne correspond même pas aux taux d'intérêt versés sur les placements de père de famille. Manifestement, nous sommes confrontés à de graves problèmes en l'occurrence.

Les recettes et la marge brute d'autofinancement de ce secteur baissent de 130 millions de dollars pour chaque augmentation de 1 p. 100 du taux de change. Outre le fait qu'il souffre d'une faible productivité et d'un rendement insuffisant, le secteur est très durement touché par l'évolution du taux de change. Étant donné que ce secteur réinvestit une grande partie de ses profits dans de nouveaux projets de prospection et de mise en valeur, le cours élevé du dollar canadien jusqu'à récemment expliquait, en partie du moins, le petit nombre de projets de prospection et de mise en valeur au Canada. Le capital de placement manquait désespérément dans l'industrie et une façon d'y remédier consistait justement à faire ce que ce projet de loi fait, c'est-à-dire, assouplir les règles de la participation étrangère. Cependant, il est généralement